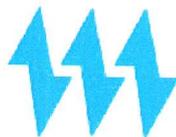


**SOMELEC**

Date : 12-01-2023

Page : 1/1

SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE  
 SOCIETE AU CAPITAL DE 14 736 416 590 MRU  
 siège social : Ilot "C"-Lot N°121 - Avenue Boubacar Ben Amer  
 Ksar - Nouakchott- Mauritanie  
 BP : 355 - Tél:(00 222)45 25 67 83/ FAX: (00 222)45 25 39 95  
 R.C.:N°35699/NIF 30500075  
 E-mail:somelec@somelec.mr

**Affichage N° 3661**

DA N° 09-DCAMG-DAA-DH

Date d'ouverture : **Jeudi 19 Janvier 2023 à 12:00****Objet : Appel d'offres**

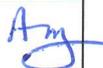
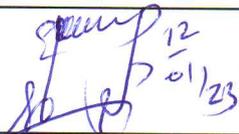
Formulaire Bon de Commande

Item	Désignation	Unité	Référence	Quantité
1	Formulaire Bon de Commande conformément au modèle ci-joint	U		20000
<b>NB : Le model est recto-verso</b>				

**votre offre doit tenir compte des conditions suivantes :**

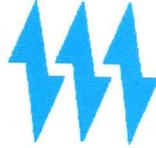
- 1) les prix requis TVA comprise sont fermes et non révisables
- 2) le délai d'option doit être de trois mois
- 3) Lieu de livraison **Magasin**
- 4) Délai de livraison : **Immédiat**

- le dossier peut être retiré auprès du service des achats de la SOMELEC (DAA)
- Votre offre doit être présentée sous pli fermé avec mention << Confidentiel et N° Affichage >>
- IL est exigé de présenter une fiche technique ou une catalogue pour les produits/services proposés  
**Les offres doivent être présentées au siège de la Direction des Achats et Approvisionnements Jeudi 19 Janvier 2023 à 12:00** où elles seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui le souhaitent.
- le soumissionnaire doit, sous peine de rejet, présenter aux utilisateurs un échantillon du matériel proposé.
- la SOMELEC peut ne pas donner suite totalement ou partiellement à la présente consultation
- la SOMELEC peut recourir à la procédure du moins disant par item.
- Tout fournisseur n'ayant pas fourni au service des achats un dossier complet comprenant le n° de son registre de commerce (RC), son Code contribuable, son Numero d'Identification Fiscale (NIF) et son compte bancaire ne pourra pas participer à la soumission et son offre sera rejetée.


**Directeur Central Approvisionnements et Moyens Généraux**
  
 Mohamed El Moctar Mohamed Mahmoud  


# SOMELEC

SOCIETE MAURITANIENNE D'ELECTRICITE  
SOCIETE AU CAPITAL DE 14 736 416 590 MRU  
Siège social : Ilot "C"-Lot N°121 - Avenue Boubacar Ben Amer  
Ksar - Nouakchott- Mauritanie  
BP: 355 - Tél: (00 222)45 25 67 83 / FAX: (00 222)45 25 39 95  
RC n° 35699 / NIF n° 30500075  
E-mail: somelec@somelec.mr



Date :

Fournisseur :

Adresse :

E-mail :

Tel :

## Confirmation de Commande N°

Offre N° :		DA N° :	
Nature de prix :		PV N° :	
Delai de Livraison :		INCOTERMS :	
Lieu de Livraison :		TERME PAIEMENT :	
Coordonnées du Service chargé du dossier :		MODE PAIEMENT :	
E-mail: dcamg.daa@somelec.mr		IMPUTATION :	UR: PRJ: OT:

Item	Désignation	Référence	Quantité	Prix U	Total
Arrêtée la présente Commande à la somme de :					Total HTVA
					TVA ( )
					Total TTC
Observations :					

Directrice des Achats et Approvisionnements	Directeur Central	Directeur Général

## CONDITION GENERALES D'ACHAT

### ACCEPTATION

L'imprime d'accuse de réception sera immédiatement par le fournisseur après avoir été complète par la date et signaleur. En cas de non renvois de l'accusé de réception, SOMELEC se réserve le droit de pouvoir annuler à tout moment la commande sans préavis ni

### PRIX

Après acceptation, le fournisseur ne peut, pour aucun motif, revenir sur les prix figurant à la commande. Ces prix sont fermes et non révisables.

### LIVRAISON

Les prix devront s'entendre dans les conditions précisées sur la commande et la livraison dans le délai qui est indiqué sur l'accusé de réception. Tout retard dans la livraison qui ne serait pas imputable à un cas de force majeure pourra donner lieu, à la discrétion de la SOMELEC, à une pénalité de retard de 1 POUR MILLE du prix de la commande, par jour calendaire de retard. Le délai ayant une importance primordiale pour la SOMELEC, le fournisseur est invité à le respecter scrupuleusement.

### EMBALLAGES

Lorsque la marchandise est destinée à voyager pour atteindre l'un des magasins de la SOMELEC, elle devra être soigneusement emballée dans les conditions répondant selon le cas :

- a) Soit au transport par avion ;
- b) Soit au transport maritime ;

Dans ce dernier cas les emballages devront être conçus pour les protéger contre les risques liés au voyage et contre l'oxydation par l'humidité.

Pour les marchandises réputées dangereuses, l'emballage devra être conforme aux spécifications des divers règlements de transport des marchandises particulières à chaque mode de transport.

### MARQUES A APOSER SUR LES COLIS

Chaque colis recevra sur DEUX FACES ADJACENTES les marques suivantes :

- SOMELEC/NOUAKCHOTT ou SOMELEC/NOUADHIBOU
- N° (numéro de la commande) ;
- N° de colis /Nombre total de colis de l'expédition
- Poids Brut

NOTA : pour les colis lourds, des flèches indiqueront les points d'élingage.

Chaque caisse contiendra, sous protection efficace, une COPIE de son INVENTAIRE signée de l'emballleur.

### FACTURATION

Les factures seront établies au nom de SOMELEC en un original authentifié par la signature du fournisseur et quatre copies, en envoyées à l'adresse portée sur la commande. Elles seront accompagnées :

- De l'état de colisage si ce colisage ne ressort pas sur la facture ;
- Eventuellement du procès-verbal de réception ;
- Et lorsque la marchandise n'est pas livrée directement à SOMELEC ou ses correspondants, du récépissé remis à l'expéditeur par le transporteur, ou le bon de prise en charge du transitaire.

Ces documents sont indépendants de ceux qui pourraient être demandés par l'autorité qui a passé la commande pour satisfaire en particulier aux besoins de la douane.

### RECLÈMENT

Il a lieu dans les conditions portées sur la commande.

### NON CONFORMITE

Toute non-conformité des marchandises livrées par rapport aux spécifications fournies par la SOMELEC (en qualité ou en quantité) donnera lieu soit à une livraison complémentaire, non facturée par le fournisseur, pour combler la non-conformité, soit à la diminution du prix au prorata de la qualité non conforme par rapport à la quantité globale objet de la commande.

### CONDITION GENERALES DE VENTE

L'acceptation de la commande par le fournisseur entraine automatiquement et prioritairement l'application des présentes Conditions Générales d'achat, non obstat toutes autres conditions générales du fournisseur et tous autres usages professionnels en vigueur.

### DIFFERENDS

En cas d'impossibilité d'accord amiable, les différends seront soumis à la règlementation de conciliation et d'arbitrage de la chambre internationale de paris, si la commande est notifiée à un fournisseur étranger. La loi applicable est la loi mauritanienne. Pour les fournisseurs locaux, le tribunal compétant est celui de Nouakchott.